

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 3 mars 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents:
- M. Richard Côté, conseiller, président
 - M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

 - M. André Laliberté, conseiller en remplacement de monsieur le maire Émile Loranger
 - M. Raymond Dion, conseiller
 - M. François Picard, conseiller
 - M^{me} Denise Trudel, conseillère
- Sont également présents:
- M. Alain Marcoux, directeur général
 - M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents:
- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
 - M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
 - M^{me} Lisette Lepage, conseillère
 - M^{me} Marie France Trudel, conseillère

À 17 h 00, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0070

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 mars 2009, en retirant les sommaires décisionnels suivants :

- AP2008-645 intitulé : « *Adjudication d'un contrat pour l'acquisition, l'implantation et le déploiement d'une solution intégrée de gestion de la relation client et des activités (GRC) (VQ-37878)* »;

- LS2009-009 intitulé : « *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'application d'une partie de l'entente relative au versement de subventions par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 447* »;
- LS2009-009 intitulé : « *Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec (APQ) relativement au versement de subventions, par la Ville de Québec à l'Administration portuaire de Québec, pour les années 2009 à 2013 inclusivement* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0071

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 février 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Laliberté,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 février 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par monsieur le maire Marcel Corriveau, des documents suivants :
 - résolution numéro RVSAD-2009-2072, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 2 mars 2009, intitulée : « *Demande de modification au schéma d'aménagement d'agglomération pour satisfaire des besoins pressants en matière de logements* »;
 - résolution numéro RVSAD-2009-2073, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 2 mars 2009, intitulée : « *Entente et consensus global sur plusieurs dossiers concernant l'agglomération de Québec et annulation d'un mandat d'expertise* »;

- résolution numéro RVSAD-2009-2079, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 2 mars 2009, intitulée : « *Implantation de la caserne incendie* ».
- Dépôt d'un avis de désignation, signé par monsieur le maire Émile Loranger en date du 26 février 2009, relatif à la désignation de remplacement de monsieur le conseiller André Laliberté, comme représentant de la Ville de L'Ancienne-Lorette, pour les séances extraordinaires du conseil d'agglomération des 3 et 17 mars 2009.

CA-2009-0072

Conclusion d'une convention supplémentaire entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Québec concernant le développement culturel 2005–2009 - AT2009-024 (Ra-1452)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention supplémentaire entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Québec concernant le développement culturel 2005–2009, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0073

Approbation du Règlement n° 235 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 257 000 \$ pour l'intégration des outils géomatiques du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-008 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 235 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 257 000 \$ pour l'intégration des outils géomatiques*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale lors de sa séance du 28 janvier 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0074

Approbation du Règlement n^o 236 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 107 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-009 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement n^o 236 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 107 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale lors de sa séance du 28 janvier 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0075

Approbation des prévisions budgétaires 2009 de l'« Office municipal d'habitation de Québec » - OM2009-001 (CT-OM2009-001) — (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1^o d'approuver les prévisions budgétaires 2009 de l'« Office municipal d'habitation », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2^o d'autoriser le paiement de la participation de la Ville de Québec pour un montant de 4 534 152 \$, soit 3 888 641 \$ pour le programme HLM et 645 511 \$ pour le programme de supplément de loyer;
- 3^o d'autoriser le trésorier à effectuer le versement de la contribution de la Ville, pour l'année 2009, à l'« Office municipal d'habitation de Québec », selon les modalités convenues entre les parties.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0076

Approbation du budget pour l'exercice financier 2009 de « La Société municipale d'habitation Champlain » - SO2009-001 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver intégralement le budget 2009 de « La Société municipale d'habitation Champlain »;
- 2° de mettre à la disposition de « La Société municipale d'habitation Champlain » un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2009, le tout tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de « La Société municipale d'habitation Champlain ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0077

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles, R.A.V.Q. 388 - TP2009-009 (Ra-1453)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement déterminant les normes de gestion et d'élimination des ordures, des matières recyclables, des résidus de la tonte du gazon, des résidus verts, des résidus alimentaires, des arbres de Noël, des résidus encombrants, des matières réemployables, des résidus domestiques dangereux et des matériaux secs générés sur le territoire de l'agglomération.

De plus, ce règlement prescrit les normes de gestion de l'incinérateur, du lieu d'enfouissement, du centre de tri des matières recyclables, du centre de transfert des résidus verts, du centre de compostage, du centre de transfert des matières résiduelles, du centre de réception des résidus encombrants métalliques et des écocentres.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0078

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'éclairage au parc Les Saules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 427 - AT2008-325 (Ra-1453)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'éclairage extérieur, de réfection de surface et de plantation au parc Les Saules, situé dans l'arrondissement Les Rivières.

Ce règlement prévoit une dépense de 100 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0079

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 437 - LS2009-007 (Ra-1453)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels ainsi que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 95 000 \$ pour les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0080

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2009 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 442 - DE2009-011 (Ra-1453)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 3 000 000 \$ pour le versement, pour les années 2009 et suivantes, du même montant au Fonds de développement du logement social de Québec, constitué par la ville, pour permettre la réalisation des logements octroyés par la Société

d'habitation du Québec sur le territoire de l'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 000 000 \$ à ces fins et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2009-0081

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement des parcs naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 438 - EN2009-005 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement des parcs naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 438.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0082

Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un pavillon d'accueil au parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 439 - EN2009-007 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un pavillon d'accueil au parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 439.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0083

Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 443 - IN2009-002 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 443.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0084

Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 444 - IN2009-004 (Ra-1453)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 444.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2009-0085

Clôture de la séance

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 14.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr